

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 22

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SUISSE DES HOTELS

Bâle, 29 mai 1930

N° 22

SCHWEIZER H HOTEL-REVUE

Basel, 29. Mai 1930

N° 22

SOCIÉTÉ SUISSE DES HOTELIERS

Convocation à l'Assemblée ordinaire des délégués et à la Journée des hôteliers

du jeudi 12 au samedi 14 juin 1930 à Zurich

combinées avec la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Société des hôteliers de Zurich

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués.
2. Rapport de gestion de la Société et de ses institutions pour 1929.
3. Comptes annuels de 1929:
 - a) de la Société et du Fonds Tschumi (Rapporteur: M. Boss);
 - b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Butticaz).
4. Budgets pour 1930:
 - a) de la Société (Rapporteur: M. Boss);
 - b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Butticaz).
5. Propositions du Comité central:
 - a) Qualité de membre de la S. S. H.; révision des statuts (Rapporteur: M. le directeur Dr Riesen);
 - b) Question du pourboire; révision des statuts (Rapporteur: M. Doepfner);
 - c) Achat d'un immeuble pour le Bureau central (Rapporteur: M. Dietschy);
 - d) Etablissement d'une carte de membre (Rapporteur: M. le vice-président Wirth).
6. Rapport sur la nouvelle réglementation des *apprentissages* (Rapporteur: M. Goelden).
7. Rapport sur la réorganisation de la *propagande* (Rapporteur: M. le directeur Dr Riesen).
8. Rapport de M. le président central sur l'*Alliance Internationale de l'Hôtellerie*.
9. *Elections:*
 - a) au Comité central*;
 - b) des revisseurs des comptes.
10. *Propositions des sections et des membres.*
11. Désignation du lieu de réunion de la prochaine Assemblée des délégués.
12. *Imprévu.*

Art. 29 des statuts: L'Assemblée des délégués est formée par les représentants des sections et des membres individuels.

Le nombre des délégués auquel a droit chaque section s'établit de la manière suivante:

jusqu'à 1000 lits de maître	1 délégué
1001 à 2000	2 délégués
2001 à 3000	3 "
au-dessus de 3000	4 "

Les membres individuels d'une même région peuvent désigner des délégués ayant droit de vote à raison de un délégué par cinq membres; ces délégués doivent être annoncés au Comité central à temps avant l'Assemblée des délégués.

Les membres de la Société centrale et éventuellement des hôtes invités par le Comité central peuvent seuls participer à l'Assemblée des délégués.

Chaque délégué n'a qu'une seule voix. Il émet son vote librement en se basant sur la discussion qui a eu lieu. Les décisions sont prises à la majorité relative des votants. En cas d'égalité de voix, le président central départage.

Les élections ont lieu à la majorité absolue et au scrutin secret, à moins que l'Assemblée des délégués ne décide qu'elles se fassent à mains levées.

Une votation définitive sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut avoir lieu que sur la proposition du Comité central (art. 31 des statuts, alinéa 3).

* Sont définitivement sortants M. Wirth, vice-président, à Interlaken, et M. J. V. Dietschy, à Rheinfelden. L'Association des stations balnéaires, en remplacement de M. Dietschy, pose la candidature de son président actuel, M. Pflüger, Hôtel des Salines, Rheinfelden.

Zermatt et Bâle, le 19 mai 1930.

Le président central: Dr H. Seiler.

Le directeur du Bureau central: Dr M. Riesen.

L'ouverture de la ZIKA

A la fin de la semaine, l'Exposition internationale d'art culinaire à Zurich ouvrira ses portes. Ce sera le couronnement de longs mois d'efforts et il faut espérer que tant de travail persévérant recevra sa juste récompense.

L'Exposition de Zurich veut tout d'abord nous donner une large vue d'ensemble sur l'art culinaire traditionnel, tel qu'il est encore en honneur, heureusement, parmi les grands maîtres des préparations culinaires de haute tenue. Puis l'exposition fera entendre également la note moderne, c'est-à-dire qu'elle montrera, à côté de la cuisine classique, les tendances les plus nouvelles dans l'encouragement et le développement de l'art culinaire.

En ce qui concerne plus particulièrement l'hôtellerie, il est évident que la manifestation de Zurich sera d'une utilité pratique incontestable et très grande. Les concours où se mesureront les meilleurs artistes culinaires de plusieurs pays comme l'exposition de leurs chefs-d'œuvre prendront des proportions que l'on n'a encore jamais vues en Suisse et ne pourront manquer d'exercer une forte influence sur l'avenir de notre cuisine hôtelière.

C'est avec un véritable enthousiasme que nos cuisiniers de toutes les principales régions et villes d'hôtellerie de la Suisse se sont préparés à participer à la compétition de Zurich. Ils ne négligent aucun effort pour tenir dignement leur place parmi les as des pays concurrents, pour faire honneur à leur corporation en particulier, à l'hôtellerie suisse en général, comme à notre industrie de la restauration.

Le public s'intéressera vivement, on peut le croire, à la démonstration des nouveaux principes appliqués dans la cuisine qu'on pourrait appeler scientifique, une cuisine qui s'efforce de devenir de plus en plus rationnelle, simple et surtout hygiénique. La propagande qui sera faite à Zurich à ce genre de gastronomie raisonnée et méthodique servira avantageusement les intérêts de nos établissements qui veulent être de leur temps et tirer parti des innovations les plus récentes, à la condition qu'elles représentent un réel progrès.

L'industrie et le commerce trouveront aussi à Zurich une occasion bienvenue de mettre sous les yeux des hôteliers, des restaurateurs et du grand public les installations techniques les plus modernes pour la cuisine, comme tous les genres de produits alimentaires. Cette importante partie de l'exposition ne sera pas la moins visitée.

Ces brèves indications suffisent pour faire comprendre que l'Exposition internationale d'art culinaire à Zurich représente l'un des plus magnifiques efforts de collaboration qui aient été réalisés jusqu'à présent chez nous: professionnels de la cuisine, hôteliers, restaurateurs, employés, industriels, commerçants, producteurs ont uni leurs capacités et leurs moyens pour conduire au succès une entreprise d'une importance considérable pour un pays de tourisme comme la Suisse; l'exposition sera en même temps une grandiose manifestation pratique de notre esprit de solidarité dans le domaine social comme dans le domaine économique.

Nous souhaitons à la ZIKA une réussite pleine et entière; ses organisateurs méritent d'être récompensés de leur dévouement et de leurs peines.